

DEPARTEMENT de l'EURE
CANTON de ST ANDRE de l'EURE
COMMUNE de MESNIL sur l'ESTREE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-20240205

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2212-2, L.2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société SAS DUVAL TERRASSEMENT, représentée par David DUVAL, en date du 8 février 2024 demandant un arrêté de circulation d'une durée de 30 jours à compter du 20 février 2024 afin de procéder aux travaux de terrassement pour le raccordement de deux branchements électriques au numéro 2 de la Rue du Moulin ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : à compter du mardi 20 février 2024 à 8h30 et jusqu'au mercredi 20 mars 2024 à 17h30, la circulation des véhicules devant le 2 Rue du Moulin, sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

- le stationnement et le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit,
- la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h sur la zone de travaux,
- la route sera barrée une demie journée, uniquement les riverains pourront circuler dans le sens inverse,
- la signalisation nécessaire sera mise en place et assurée par la société SAS DUVAL TERRASSEMENT, Zone Artisanale d'Orvaux, Route de Conches à Le Val Doré (27190), chargée des travaux.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Mesnil-sur-l'Estrée, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Nonancourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nonancourt,
- Agglomération Evreux Portes de Normandie,
- Service Départementale d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- Société SAS DUVAL TERRASSEMENT.

Fait à Mesnil sur l'Estrée, le 13 février 2024.

Pour le maire empêché et par délégation,
Patrice VERGER, 2^{ème} adjoint.

